



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2020

INTRODUCTION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Après son vote par l'assemblée délibérante, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril les années de renouvellement du conseil municipal, il est transmis au représentant de l'État dans les quinze jours qui suivent son approbation.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a prévu notamment des mesures de souplesses budgétaires, précisées ensuite par l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020.

Ainsi, les collectivités locales et leurs groupements ont jusqu'au 31 juillet pour voter leurs budgets.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses au centime près.

Les opérations d'ordre et les opérations réelles doivent, elles aussi, être équilibrées.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, est autorisé à effectuer les opérations inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire suppose quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Depuis 2010, et selon les dispositions de l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets primitifs du budget principal de la Commune, de l'Assainissement et de l'Eau reprennent les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent, de façon anticipée, c'est-à-dire avant l'approbation du compte de gestion du comptable et le vote du compte administratif, qui auront lieu avant le 30 juin de l'année.

1^{ère} PARTIE : BUDGET PRINCIPAL

Le budget total s'élève à **25 991 483,54 €**. Il est réparti entre la section de fonctionnement équilibrée à **16 991 543,05 €** et la section d'investissement équilibrée à **8 999 940,49 €**.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 991 543,05 €	16 991 543,05 €
INVESTISSEMENT	8 999 940,49 €	8 999 940,49 €
TOTAL	25 991 483,54 €	25 991 483,54 €

BP 2020, budget principal : présentation en volumes

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle est d'un montant de **16 991 543,05 €** en augmentation de 820 235,47 €, soit +5,07 % par rapport au budget primitif 2019.

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu du contexte national et des efforts demandés aux collectivités territoriales, les dépenses sont strictement évaluées.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, prélèvements et amortissements, s'établissent à 15 481 543,05 € soit 902,35 € par habitant (population DGF 2019), bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 100,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2018 de la DGCL).

Elles sont en augmentation de 6,24 % par rapport au budget primitif 2019 notamment en raison des charges générales, des contingents et participations, et des prévisions de dépenses exceptionnelles.

➤ **Les charges à caractère général** (chapitre 011).

Pour 2020, les charges générales s'élèvent à 4 461 625,05 €, soit une augmentation de +12,61 % par rapport au budget primitif 2019.

Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants :

- Les mesures de sécurité maintenues en raison du contexte national continuent d'impacter fortement les dépenses de gardiennage des bâtiments publics, et des espaces publics lors des manifestations organisées par la commune ;
- La mise en place progressive des procédures dématérialisées, et du numérique, pour l'ensemble des services qui viennent impacter les dépenses d'abonnement, d'hébergement et de maintenance ;
- Les dépenses de livraison de repas dans les cantines, en lien avec l'augmentation des inscriptions scolaires ;
- Un contrat de crédit bail sur 4 ans pour une balayeuse pour la voirie ;
- Les dépenses liées aux mesures sanitaires et de protection de la population suite à l'épidémie du virus Covid19 : une enveloppe de 400 000 € est inscrite au budget.

Néanmoins, la commune entend poursuivre sa politique de rationalisation des moyens entre les services, tout en maintenant un service public de qualité.

➤ **Les charges de personnel** (chapitre 012).

Les charges de personnel sont prévues pour 2020 à hauteur de 8 989 928,00 € soit une augmentation de +1,59 % par rapport au budget primitif 2019.

La commune réalise des efforts continus afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale : celle-ci a augmenté de +2,62 % en réalisations en 2015, de +1,10 % en 2016, et a diminué de - 0,24 % en 2017, puis de - 2,21 % en 2018, +2,01 % en 2019.

Ces dépenses en prévisions représentent 57,50 % des dépenses réelles de fonctionnement, le ratio des communes de même strate étant de 59,30 € (DGCL comptes des communes 2018).

La commune maintient ses efforts continus afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale. Cependant des facteurs externes génèrent des charges incompressibles :

- Le « Glissement Vieillesse Technicité » issu des déroulements de carrière des agents : évolution des échelons, des grades, mesures de reclassement ;
- Les mesures liées au PPCR pour 2020, le régime indemnitaire ;
- Les heures supplémentaires et astreintes en lien avec l'organisation des élections ;
- Une provision recrutement ;
- La pérennisation d'emplois contractuels qui diminue le poste contractuels et s'ajoutent aux titulaires

Le total des effectifs au budget primitif est de 258,07 Equivalent Temps Plein Travaillé, en diminution par rapport aux années précédentes (262,61 en 2019, 269,77 en 2018, 273,71 en 2017 et 276,56 en 2016).

Ils se répartissent entre : 185,75 ETPT titulaires (183,65 en 2019), 42,86 ETPT pour les contrats de droit public (43,38 en 2019), et 29,46 ETPT pour les contrats de droit privé (35,58 en 2019).

➤ **Les contingents et dépenses obligatoires** (chapitre 65).

Ces dépenses passent de 1 336 885,00 € au budget 2019 à 1 502 286,00 € au budget 2020, soit une augmentation de 12,37 %.

Le budget 2020 prévoit une régularisation de la participation au fonds de concours du Symielec pour les travaux d'enfouissement de réseaux de la Place Malherbe.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues au budget à hauteur de 683 791,00 € pour 2020, en légère hausse par rapport à 2019.

Les subventions aux organismes publics sont de 250 000,00 € pour le C.C.A.S. (230 000 € en 2019), et 10 000,00 € pour l'A.S.A. de la Plaine.

➤ **Les charges financières** (chapitre 66).

Les intérêts sont de 280 404,00 € en 2020 en diminution de -2,06 % par rapport au budget primitif 2019 (286 294 €). Sont compris remboursements des intérêts de la dette souscrite par le Symielec pour notre compte soit 2 676,01 €

➤ **Les dépenses exceptionnelles** (chapitre 67)

Ces dépenses concernent principalement les annulations de titres sur exercice antérieur, les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.

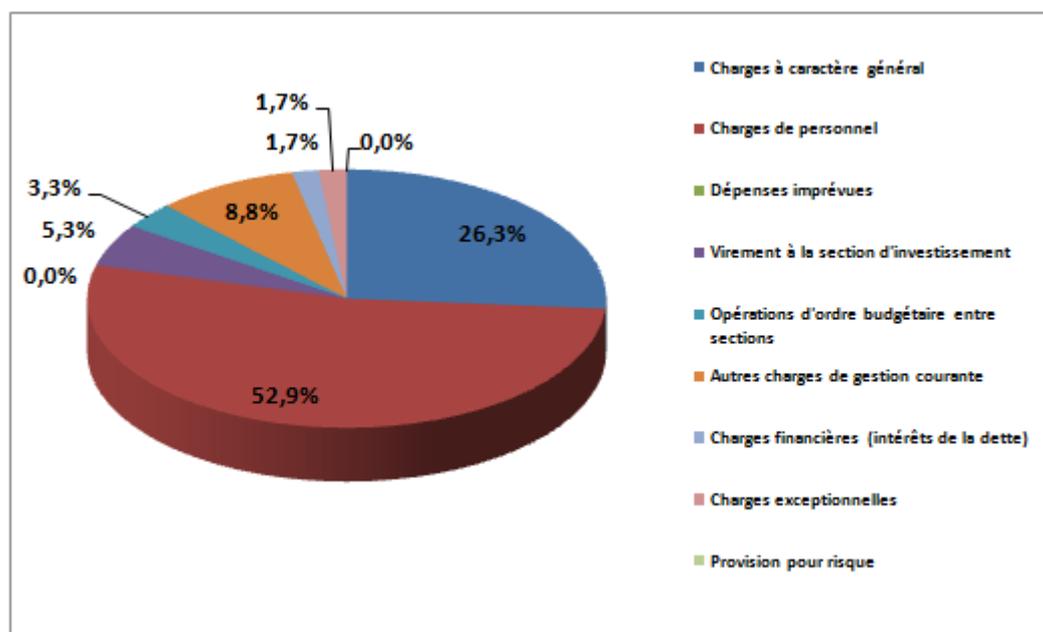
Cette année des subventions exceptionnelles ont été accordées pour soutenir financièrement le C.C.A.S. et les associations qui interviennent pour aider, protéger les habitants dans le contexte de l'épidémie.

Des écritures comptables de régularisation suite à la clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et qui sont à reprendre dans le budget principal sont également prévues à ce chapitre.

Ces dépenses s'élèvent à 297 300,00 € pour 2020.

➤ Les dotations aux provisions pour risque (chapitre 68)

Pas de provision pour risque et charge prévue au budget primitif.



BP 2020 principal, dépenses de fonctionnement

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2020
01	Non ventilables	1 831 613 €
0	Services généraux	3 901 958 €
1	Sécurité et salubrité publique	734 669 €
2	Enseignement et formation	3 353 268 €
3	Culture	1 150 378 €
4	Sport et Jeunesse	1 260 573 €
5	Interventions sociales santé	906 872 €
6	Famille	943 936 €
7	Logement	17 112 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 710 280 €
9	Action économique	180 972 €

BP 2020, budget principal, dépenses de fonctionnement : présentation par fonction

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont évaluées avec prudence, dans le respect du principe de sincérité.

Par anticipation de l'affectation du résultat, 1 160 457,98 € sont inscrits au **résultat reporté de la section de fonctionnement**.

Il s'agit du résultat reporté cumulé de clôture 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'assainissement, suite à la dissolution de ces deux derniers.

Les **recettes réelles**, qui correspondent aux recettes de fonctionnement desquelles on a retiré les opérations d'ordre et le résultat reporté, ont pu être estimées à 15 780 184,07 €, soit 919,75 € par habitant (population DGF 2019), bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 288,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2018 de la DGCL).

Elles sont en augmentation de +0,85 % par rapport au budget primitif 2019.

➤ **Les Impôts et taxes** (chapitre 73)

● **La fiscalité directe**

Les taux restent une nouvelle fois inchangés pour l'exercice 2020.

L'état MI1259 a été notifié par les services de l'État.

Cette année les communes ne votent plus le taux de la taxe d'habitation, le produit est notifié sur l'état MI1259.

Le produit attendu de la fiscalité directe augmente de 2,68 % en 2020 : 8 612 225,00 € (8 376 323,00 € en 2019).

Le ratio « produits des impositions directes / population » est de 501,97 € par habitant pour 2020 (population DGF 2019), celui des communes de même strate étant de 554 € par habitant (cf comptes des communes 2018- DGCL).

Les allocations de compensation sur taxe d'habitation et taxes foncières ont également été notifiées sur l'état MI1259 : l'allocation de compensation sur taxe d'habitation s'élève à 268 135,00 € (contre 246 135,00 € en 2019), et l'allocation de compensation sur les taxes foncières sera de 21 909,00 € (contre 21 912,00 € en 2018).

● **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** a représenté 285 597,00 euros en 2019. La Communauté d'Agglomération La Provence Verte bénéficiaire de ce fonds délibèrera sur la répartition entre les communes membres en juin. Nous inscrirons le produit en décision modificative.

● **La taxe communale forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles** est prévue au budget 2020 à hauteur de 60 000,00 euros.

● **L'attribution de compensation** provisoire votée par la Communauté d'Agglomération la Provence Verte est de 469 236,00 € pour 2020, identique à 2019.

● **La Dotation de solidarité Communautaire**

En 2019 la communauté d'agglomération La Provence verte a versé une dotation de 100 468,44 € à la commune.

L'instauration et le montant de la dotation font l'objet d'une décision annuelle.

Le cas échéant nous inscrirons cette dotation en décision modificative.

● **La fiscalité indirecte**

- La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue à hauteur de 1 000 000,00 € pour 2020 à niveau constant par rapport aux réalisations de l'exercice 2019.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est inscrite pour un montant de 480 000,00 €.

➤ **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70)

Ces produits concernent notamment la cantine, les accueils de loisirs, la médiathèque.

Ces recettes sont prévues à hauteur de 850 050,00 € pour 2020, en diminution par rapport au budget 2019 (934 735,00 €) pour tenir compte de l'arrêt des activités et services pendant l'épidémie.

➤ **Les dotations et participations** (chapitre 74)

Elles sont estimées à 3 434 032,00 €.

● **La dotation Globale de Fonctionnement.**

- La Dotation Globale de Fonctionnement a été mise en ligne sur le portail de la DGCL et s'élève pour l'exercice 2020 à 2 463 629 €, constate par rapport à 2019.

Part forfaitaire : 1 362 605 € (en 2019 : 1 360 452,00 €)

Les deux dotations de péréquation :

- 561 629,00 € pour la Dotation Nationale de Péréquation (572 392,00 € en 2019)
- 539 722,00 € pour la Dotation de Solidarité Urbaine (532 928,00 € en 2019)

● **Les autres participations de l'État** concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaire, les contrats enfance jeunesse, les contrats aidés.

Le fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de fonctionnement 2018 est estimé à 5 000 €.

Dans le cadre des mesures de lutte contre la covid-19, les communes pourront obtenir une aide de l'Etat sur l'achat des masques de protection à destination de la population.

Ces participations sont prévues à hauteur de 508 331,00 € de niveau similaire par rapport au budget 2019.

● **Les participations et dotations des autres partenaires financiers**

Elles sont estimées à environ 167 028 € pour 2020.

Il s'agit des participations du Département, de la Région, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et d'autres communes, pour le financement du centre médico-scolaire, la foire médiévale, les participations des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Saint-Maximin et résidant hors commune ou pour les classes ULIS.

Les titres de 2018 émis au nom du conseil départemental pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'occupation des gymnases des collèges étaient restés en attente de paiement.

Une convention de transaction s'avère nécessaire pour permettre le règlement et sera proposée cette année.

Les titres devront être annulés au 673 pour être réémis au compte de participation 7473 sur la base de la convention de transaction pour un total de 92 796,83 €.

Dans le cadre du projet « *une Place pour tous, projet citoyen et participatif dans le centre ancien de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume* », l'aide du FEADER, avec un cofinancement par le Conseil régional se solde en 2020.

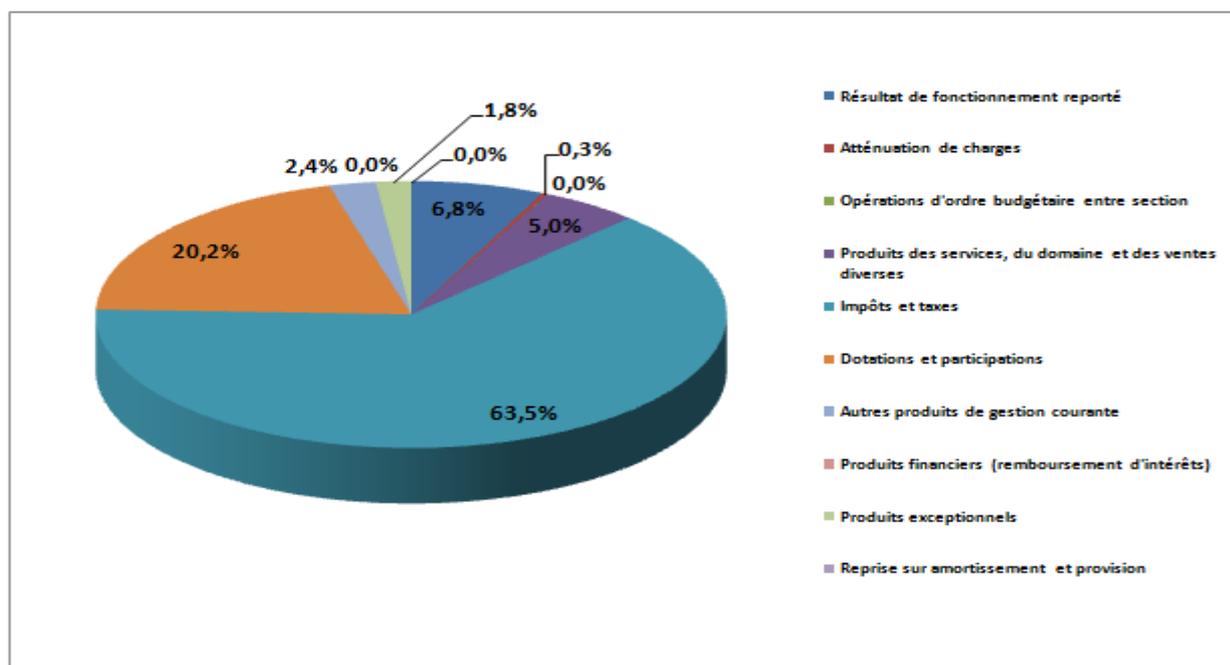
➤ **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Principalement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 407 081,00 € en légère augmentation par rapport au budget 2019 (395 754,00 €) pour tenir compte des recettes liées aux locations de la salle de la croisée des arts, et aux nouveaux logements sociaux communaux.

➤ **Les Produits exceptionnels** (chapitre 77)

Prévues à hauteur de 306 560,07 €, ces recettes concernent les remboursements d'assurance suite à des dommages, et autres recettes exceptionnelles.

Le solde de l'indemnité d'assurance "au principal" relative à l'incendie de l'école Jean Moulin en 2017, est prévu à hauteur de 238 000 €.



BP 2020, budget principal, recettes de fonctionnement

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2020
01	Non ventilables	14 139 253 €
0	Services généraux	227 700 €
1	Sécurité et salubrité publiques	6 160 €
2	Enseignement et formation	897 180 €
3	Culture	67 411 €
4	Sport et Jeunesse	226 318 €
5	Interventions sociales santé	0 €
6	Famille	468 400 €
7	Logement	134 560 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	754 631 €
9	Action économique	69 930 €

BP 2020, budget principal, recettes de fonctionnement : présentation par fonction

C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	15 780 184
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	15 201 139
Epargne de gestion	579 045
Intérêts de la dette	280 404
Epargne brute	298 641
Remboursement en capital de la dette	830 695
Epargne nette	- 532 054
Taux d'épargne brute	1,88 %

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

	2020
Stock de dette au 01/01/N	10 073 758
Épargne brute	298 641
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	33,73

Dans l'attente de la notification du FPIC et éventuellement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est d'un montant de 8 999 940,49 €.

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement, qui correspondent aux dépenses d'investissement desquelles on a retiré les amortissements des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté, s'établissent à 7 228 654,65 € hors restes à réaliser.

Le programme d'équipement proposé pour l'année 2020 est estimé à 5,9 millions d'euros, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 1 770 384,84 €).

Les dépenses d'équipement brut par habitant s'établissent à 348,63 € le ratio correspondant à la moyenne des communes de même strate étant de 324,00 € (comptes des communes 2018 de la DGCL).

Ces dépenses d'équipement concerneront :

- La mise en valeur du patrimoine : avec les travaux de restauration du chœur de la basilique ;
- Les travaux de voirie communale, l'aménagement de liaisons douces ;
- La réalisation d'un espace sportif et citoyen de proximité pour le club de rugby ;
- La construction d'un club house pour le football ;
- La réhabilitation du centre-ville :
 - Acquisitions foncières dans le cadre du programme RHI,
 - L'opération OPAH-RU qui fait l'objet d'une convention sur 5 ans avec le Conseil Régional pour financer des travaux d'amélioration et de création de logements conventionnés sociaux et de lutter contre la vacance et les logements indignes dans le centre ancien.
 - Participations aux travaux de façades ;
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Ilot Gambetta en vue de créer 6 logements sociaux ;
- La mission de maîtrise d'œuvre et la tranche 2020 de travaux pour la construction du complexe sportif quartier Clos de Roques ;
- La sécurité avec l'installation de caméra de vidéo-protection ;
- Les investissements récurrents permettant de maintenir les bâtiments, infrastructures, éclairage public, bornes incendie, et les équipements nécessaires aux services et aux écoles : acquisitions de mobiliers, véhicules, matériels, licences et logiciels informatiques...
- L'aménagement de l'état civil et de l'accueil en mairie ;
- Travaux pour le local commercial sis 2 rue de l'hôtel de Ville ;
- L'acquisition de terrains ;
- Une opération pour compte de tiers défaillant sur l'immeuble sis 4 rue Gambetta : opération qui s'équilibre en dépenses et recettes aux comptes 4541 et 4542 ;

- Les travaux sur réseaux d'eau pluviale réalisés par opérations sous mandat avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte suite au transfert de compétence prévu par la loi Notre à compter du 01 janvier 2020 ;
Une convention de gestion a été signée et prévoit une année transitoire en 2020 : les communes prennent en charge les dépenses sans remboursement par la CAPV et sans révision des attributions de compensation ;
La M14 prévoit que ces opérations s'équilibrent en dépenses et recettes aux comptes 4581 et 4582.
La Communauté d'agglomération ne remboursant pas les dépenses, le compte de recettes 4582 n'aura pas de réalisations comptables et devra être soldé par une subvention d'équipement que la commune se fera à elle-même au compte 2041582.

Le montant du **capital de la dette** à rembourser cette année est de 828 435 €

Ce montant comprend la dette propre 805 000 €, et le remboursement des emprunts contractés avant 2007 pour notre compte par le Symielec, pour le financement de travaux, à hauteur de 23 435 €.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 pour notre commune est de 10 073 758 €.

Il représente un ratio de 587,15 € par habitant, soit un montant très inférieur à la moyenne des communes de même strate (864,00 € par habitant, cf. comptes des communes 2018 - DGCL).

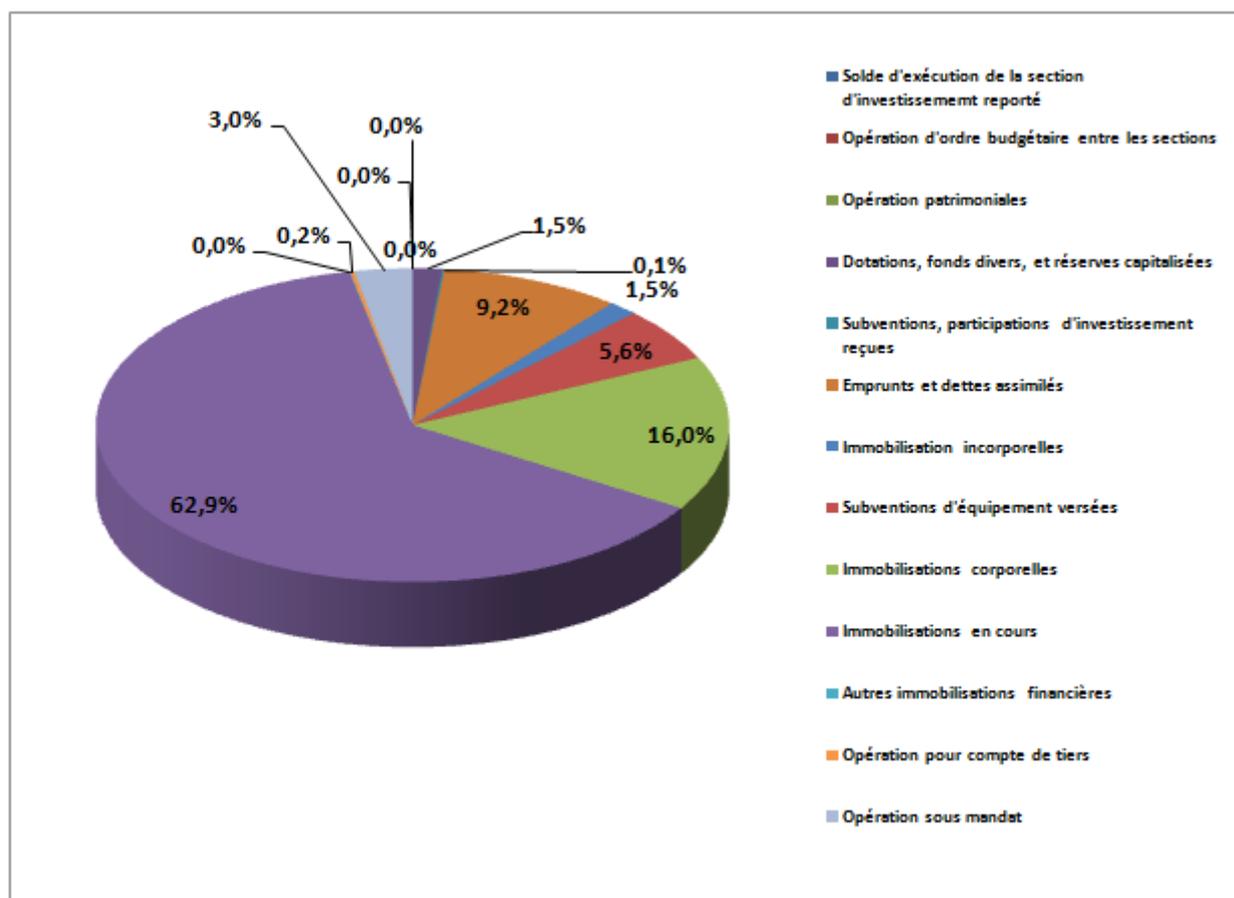
Enfin, **au compte 1068**, une dépense est inscrite cette année pour un montant de 124 367 €.

Le comptable public a informé la commune qu'il figurait à son bilan un compte 1069 issu d'écritures de régularisations suite au passage de la nomenclature comptable M12 à la M14.

Ce compte fait apparaître un montant de 248 732,68 €, et doit être apuré avant la mise en place de la M57 pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2022.

L'apurement se fait par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068, et peut se répartir sur plusieurs exercices avant le 01 janvier 2022.

La commune prévoit donc d'apurer ce compte sur deux ans : 124 366,34 € en 2020 et 124 366,34 € en 2021.



BP 2020, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2020
01	Non ventilables	940 268 €
0	Services généraux	589 751 €
1	Sécurité et salubrité publique	89 281 €
2	Enseignement et formation	179 967 €
3	Culture	536 200 €
4	Sport et Jeunesse	2 967 609 €
5	Interventions sociales et santé	0 €
6	Famille	5 400 €
7	Logement	28 426 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	3 637 435 €
9	Action économique	25 602 €

BP 2020, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR : présentation par fonction

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Par anticipation de l'affectation du résultat, 939 679,37 € sont inscrits au résultat reporté de la section de d'investissement (résultat reporté cumulé de clôture 2019 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'assainissement, suite à la dissolution de ces deux derniers).

Les recettes réelles d'investissement, qui correspondent aux recettes d'investissement desquelles on a retiré les amortissements des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté, s'établissent à 4 629 142,04 €, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 1 971 119,08 €).

Nos ressources propres sont estimées à environ 2 811 099,00 € :

- Les **dotations et fonds divers** (taxe d'aménagement et fonds de compensation de la TVA pour un montant prévisionnel) : 1 352 000,00 €, en augmentation par rapport aux prévisions 2019 en raison de des montants attendus au titre du FCTVA pour 2020 calculé à partir des dépenses d'investissement 2018, et de la bonne dynamique de la taxe d'aménagement.
- Le solde positif des dotations aux **amortissements des immobilisations** pour un montant de 559 099,00 €.
- Le **virement de la section de fonctionnement** pour un montant de 900 000,00 €.

Il a également été inscrit des **excédents de fonctionnement capitalisés** pour 1 300 000,00 €.

Le programme de travaux et d'équipements sera également financé par **les subventions notifiées**.

Nous avons inscrit le montant de subvention accordée par le Conseil Régional via le dispositif du CRET au prorata des dépenses réalisées en 2019 et envisagées en 2020, pour la construction du complexe sportif quartier Clos de Roques.

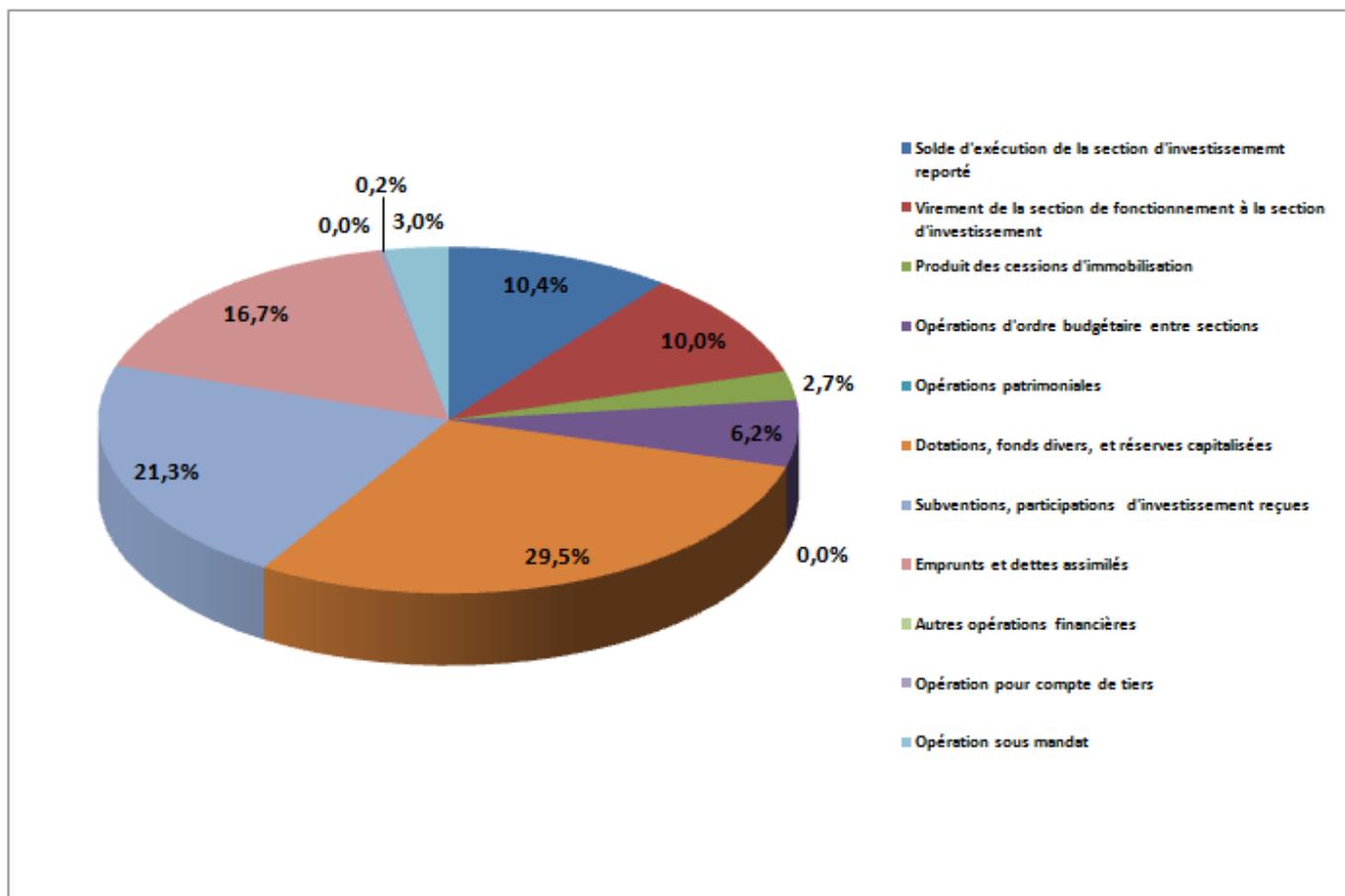
Des subventions seront également sollicitées auprès de nos partenaires financiers au cours de l'exercice 2020, notamment :

- La DRAC et la Région pour les travaux de la basilique Sainte-Marie-Madeleine ;
- L'État au titre de la DSIL / DETR 2020 ;
- Le Département au titre de la programmation 2020 ;
- La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au titre des fonds de concours 2020.

Les opérations sous mandat pour les travaux sur réseau d'eau pluvial font l'objet d'une inscription en recettes aux comptes 4582 du même montant que les dépenses.

Les travaux pour compte de tiers au 4 rue Gambetta, font également l'objet d'une inscription en recette au compte 4542 du même montant que la dépense.

Enfin, un recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 1 500 000,00 €.



BP 2020, budget principal, recettes d'investissement avec RAR

FONCTIONS	LIBELLÉ	BP 2020
01	Non ventilables	5 381 679 €
0	Services généraux	-
1	Sécurité et salubrité publique	-
2	Enseignement - Formation	6 282 €
3	Culture	290 952 €
4	Sport et jeunesse	602 600 €
5	Interventions sociales santé	0 €
6	Famille	0 €
7	Logement	2 700 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 715 728 €
9	Action économique	0 €

BP 2020, budget principal, recettes d'investissement avec RAR : présentation par fonction

III – PRÉSENTATION PAR NIVEAU DE VOTE

		DÉPENSES		RECETTES		
		CHAPITRE	CRÉDITS	CHAPITRE	CRÉDITS	
FONCTIONNEMENT	023	Virement à la section d'investissement	900 000,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 160 457,98 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,00 €
	011	Charges à caractère général	4 461 625,05 €	013	Atténuations de charges	50 000,00 €
	012	Charges de personnel	8 989 928,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	850 050,00 €
	014	Atténuation de produit	0,00 €			
	65	Autres charges de gestion courante	1 502 286,00 €	73	Impôts et taxes	10 782 461,00 €
	66	Charges financières (intérêts de la dette)	280 404,00 €	74	Dotations et participations	3 434 032,00 €
	67	Charges exceptionnelles	297 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	407 081,00 €
	68	Dotations aux provisions	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
				77	Produits exceptionnels	306 560,07 €
				78	Reprise provision	0,00 €
	TOTAL fonctionnement		16 991 543,05 €	TOTAL fonctionnement	16 991 543,05 €	
INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	939 679,37
				021	Virement de la section de fonctionnement	900 000,00 €
				024	Produit des cessions d'immobilisations	243 000,00 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000,00 €
	041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	10	Dotations fonds divers	134 367,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 652 000,00 €
	13	Subventions investissement	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 916 341,05 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	830 695,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 502 000,07 €
	20	Immobilisations incorporelles	135 593,00 €	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	502 203,00 €	204	Subventions d'équipement reçues	0,00 €
	21	Immobilisations corporelles	1 435 728,41 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	5 660 233,08 €	23	Immobilisations en cours	0,00 €
	27	Autres immobilisation financière	4 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	700,00 €
	4541	Opération pour compte de tiers défaillant	20 000,00 €	4542	Opération pour compte de tiers défaillant	20 000,00 €

	4581	Opérations sous mandat (dépense)	266 220,00 €	4582	Opérations sous mandat (recette)	266 220,00 €
	TOTAL investissement		8 999 940,49 €	TOTAL investissement		8 999 940,49 €
	TOTAL BUDGET		25 991 483,54	TOTAL BUDGET		25 991 483,54

IV – ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2019 (INVESTISSEMENT)

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		RAR	CHAPITRE		RAR
20	Immobilisations corporelles	24 593,00 €	024	Produit des cessions d'immobilisations	243 000,00 €
204	Subvention équipement versée	0,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 710 119,08 €
21	Immobilisations incorporelles	167 328,41 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	1 560 463,43 €			
4581	Opération sous mandat	18 000,00 €	4582	Opération sous mandat	18 000,00 €
TOTAL RAR DÉPENSES		1 770 384,84 €	TOTAL RAR RECETTES		1 971 119,08 €